

## Extraits du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

Le 23 mai 2020, le conseil municipal de la commune de St Martial, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence Madame Jutteau Françoise, Maire.

Etaient présents :

Alain Itier, Isabelle Roux, Yannick Gottigny, Jacques Thédenat, Jean Charles Vidal, Marc Comparet, Alain Combes, Cyril Vignal, Ribard François, Fanny Leonard,

### Procès verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt le vingt trois mai, à 10 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle socio culturelle sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Jutteau française, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections, et a déclaré installer :

M. Combes Alain, Comparet Marc, Gottigny Yannick, Itier Alain, Jutteau Françoise, Leonard Fanny, Ribard François, Roux Isabelle, Thédenat Jacques, Vidal Jean Charles, Vignal Cyril.

Mme Jutteau Françoise, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi comme secrétaire : Leonard Fanny

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues L2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue 6

Ont obtenu :

Mme JUTTEAU Françoise 11 voix

Mme JUTTEAU Françoise ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Mme JUTTEAU a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## Délibération procédant à la Création de poste d'adjoints n° 2020/21

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-2  
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

Mme le Maire indique qu'un poste de 3<sup>ème</sup> adjoint pourra être créé à tout moment si le besoin s'en fait sentir et surtout dès que la commune aura la certitude que financièrement cela puisse être fait.

Voté 9 voix pour, 2 voix contre

## Election des adjoints n°2020/22

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt le vingt trois mai, à 10 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle socio culturelle sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du 1<sup>er</sup> Adjoint :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues L2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue 6

Ont obtenu :

M Thédenat Jacques 11 voix

M Thédenat Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été installé.

M Thédenat Jacques a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue 6

Ont obtenu :

M Itier Alain                      11 voix

M Itier Alain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été installé.

M Itier Alain a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **Délégués de la communauté des Cévennes gangeoises et suménoises n°2020/24**

Les délégués à la communauté de communes sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal :

Délégué                      JUTTEAU Françoise

Délégué suppléant THEDENAT Jacques

Jutteau Françoise et Thédenat Jacques acceptent de représenter la commune au sein de la communauté de communes comme indiqué ci-dessus.

**Voté à l'unanimité**

### **Membres de la commission des finances n°2020/23**

Madame le maire indique qu'il est urgent de désigner les membres de la commission finances afin de travailler sur l'élaboration du budget communal 2020.

Les membres :

#### *Titulaires :*

Jutteau Françoise

Thédenat Jacques

Itier Alain

Roux Isabelle

Combes Alain

#### *Suppléants :*

Gottigny Yannick

Vignal Cyril

Leonard Fanny

Comparet Marc

Ribard François

Après en avoir délibéré cette liste est acceptée à l'unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h30**